Quand le souverain dit : « La liberté compromis par les excès de la presse et des réunions publiques, » etc, ne croit-on pas entendre :

Il me souvient de ma jeunesse.
Le temps passé ne revient pas !
Quand la France était ma maîtresse,
Elle me trouvait des appas...
Mais son cœur, pourquoi? je l'ignore !
Aime à changer de garnison.

Majesté, répondait Pandore,
Majesté ? vous avez raison !

Quand sa majesté ajoute : « J'ai entendu inaugurer une ère nouhelle de conciliation et de progrès,» ne croit on pas entendre :

La gloire, c'est une couronne
Faite de rose et de laurier ;
J'ai servi Vénus et Bellone,
Je vais me servir d'Ollivier...
Et je poursuis ce météore
Qui vers Calchas guidait Jason !

Majesté, répondait Pandore,
Majesté ! vous avez raison !

Et les affaires extérieures !...

Ah ! notre époque est magnifique !
Les Anglais sont maitres des mers,
Et la Russie et l'Amérique
Donnent l'exemple à l'univers !..,
La France, — et c'est ce qui l'honore
N'a rien fait en comparaison !

Pour le coup, répondait Pandore,
Pour le coup, vous avez raison !

—

M. Magne retarde de quelques jours la publication de son rapport sur la situation financière.

Mon Dieu, est-ce qu'il aurait égaré son excédent de 28 millions ?

On n'en a pourtant pas de rechange !

—

Voulez-vous connaitre l'opinion du Prince Napoléon sur l'état cruel de la France.

Ça, a dit le cousin de l'Empereur, en désignant un irréconciliable dont il a beaucoup été question, ça a l'air sérieux, mais le peuple a servi de machine pneumatique pour faire le vide dans ce cerveau.

EDMOND DUVAL.

Chronique Locale

On annonce qu'une interpellation protectionniste sera déposée au Corps législatif avant la fin de la vérification des pouvoirs par plusieurs députés du Nord et de l'Est.

La pétition suivante vient d'être adressée à M. le Maire de Roubaix :

» Monsieur le Maire,

Les soussignés habitants du Cul de Four et intéressés viennent signaler à votre bienveillante attention, le mauvais état de ce quartier, l'un des plus anciens et des plus populeux de notre ville.

Bien qu'elle soit comprise dans l'aggiomération, l'ancienne route de Roubaix à Tourcoing se trouve toujours classée dans la catégorie des chemins vicinaux.

Le pavé encore inachevé est effondré sur beaucoup de points ; dans cette saison il est rendu presqu'impraticable. Le nettoyage est inutile malgré nos soins et nos efforts puisqu'on n'enlève pas les boues et immondices.

Cette voie est cependant la seule communication qui permettra aux enfants pauvres d'arriver à l'école actuellement en construction.

Supportant les mêmes charges que les contribuables du centre de la ville, nous croyons, Monsieur le Maire, avoir droit aux mêmes avantages, et, confiant dans l'équité de votre administration, nous venons vous prier de vouloir bien ordonner la réparation de notre pavé dans le plus bref délai possible, et son entretien, à l'avenir, comme celui des autres pavés de la ville.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression dé nos sentiments les plus respectueux.

Une brigade de gendarmerie à pied sera prochainement installée à Roubaix. Nous apprenons que des ordres viennent d'être donnés pour préparer son casernement.

Très petit marché hier à Lille. On fait la St-Eloi dans les campagnes. Il n'y avait que 977 hect. de blé à la Halle. Il n'y a pas eu d'empressement de la part des acheteurs ; mais ils ont consenti à traiter aux pleins prix de mercredi dernier, malgré la baisse qui s'est produite sur les marchés du rayon. Les vieux blés de choix ont obtenu 24 fr. ; les autres qualités se sont vendues de 17 à 22 50. En somme, commercialement parlant, on estime qu'il y a 25 c. de hausse

La mercuriale constate une hausse de 10 c.

(Propagateur)

Les lettres et journaux d'Alsace nous apportent le récit de l'enterrement de l'infortuné Jean Kinck :

Le corps, on le sait, avait été déposé à Uffoltz, et confié à la garde de l'adjoint, en attendant le jour de l'enterrement. Les parents de Kinck avaient tenus à conserver son corps à Guebwiller ; il fut donc arrêté qu'il serait ouvert dans cette ville, et le dimanche un chariot emporta à Guebwiller le corps de la malheureuse victime que les sœurs et beaux-frères de Kinck étaient autorisés provisoirement à emporter à Guebwiller.

Rien de triste comme ce départ et ce cortége, sous une pluie battante, à travers une grande plaine bornée à gauche par la montagne et la forêt d'Uffoltz, vers laquelle on regardait encore en s'éloignant. Le clergé d'Uffoltz a déféré à toutes les demandes des parents ; des prières ont été dites et les cloches ont sonné longtemps encore dans la journée à Guebwiller. Le cortége funèbre a été reçu pareillement par le clergé sur le seuil de l'église et conduit dans la chapelle.

La population de Guebwiller a aussitôt envahi l'église et les rues adjacentes.

Les obsèques ont eu lieu à trois heures. Malgré un temps affreux, une foule immense, silencieuse et attristée a voulu rendre les derniers hommages au défunt. Au nombre des personnes qui ont accompagné ce convoi funèbre se trouvaient les Frères avec leurs élèves, les autorités municipales, le commissaire de police et la gendarmerie. C'était un enterrement de première classe avec les prêtres des deux paroisses.

Partout où le convoi passait, il avait à traverser une haie très épaisse de population, que le mauvais temps ne parvenait pas à disperser.

En l'absence de M. le maire, les autorités étaient représentées au convoi par M. l'adjoint Marckert et par M. Jæger, commissaire de police. On y remarquait également plusieurs notabilités industrielles.

« On n'a cessé, jusqu'à la fin, de témoigner de la sympathie pour la malheureuse famille, victime d'un des plus épouvantables forfaits qui se trouvent consignés dans les annales du crime, si riches pourtant en atrocités et en catastrophes de tout genre. »

Le maire d'Uffoltz va faire poser une large pierre tumulaire sur la fosse dans laquelle le cadavre a été trouvé.

De plus, une grande croix sera clouée sur le hêtre au pied duquel le trou avait été creusé. De tous côtés on l'aperçoit, et cette croix rappellera le crime aux voyageurs. en les invitant à prier pour les victimes.

—

On dit que les assassinats de Pantin vont être au prochain Salon de peinture le sujet de deux tableaux. Un peintre, qui avait obtenu l'autorisation de voir les cadavres à la Morgue et de les dessiner, doit représenter d'abord le massacre de la famille Kinck dans le champ Langlois, et ensuite l'exposition des cadavres à la Morgue.

Espérons pour l'honneur du salon de peinture que de semblables expositions n'auront pas lieu.

La police de Roubaix vient d'arrêter une lessiveuse, la femme Apollonie Helin, âgée de 37 ans, prévenue de vol d'argent, de linge et d'effets d'habillement dans les maisons où elle allait en journées.

Pour toute la chronique locale, ALFRED REBOUX

Voici la suite du rapport présenté à la Chambre syndicale, par M. A. Thomas, son secrétaire-adjoint :

A propos de la Glycérine, M. Chevreul m'a rappelé que l'Académie a décerné le prix Monthyon à l'inventeur du glycérocolle (mélange de glycérine et de gélatine), après l'avoir déjà donné à celui qui le premier a introduit des matières déliquescentes dans le *paro u* des tisserands. L'effet des corps déliquescents, et la glycérine l'est au plus haut degré, est d'entretenir dans les chaînes une humidité constante qui permet de ne plus renfermer les ouvriers dans ces caves insalubres hors desquelles le tissage était autrefois impossible. Ainsi l'emploi de la glycérine peut, et doit être recommandé. L'extrême solubilité de cette substance, fait qu'elle n'a aucune action fâcheuse ni pour la teinture, ni pour l'apprêt; seulement elle affecte d'erreurs, qui peuvent être considérables, les résultats du conditionnement; l'eau qu'elle retient, malgré la dessication à 108°, donne au vendeur un bénéfice auquel il sera le premier à renoncer dès qu'il en connaitra la cause ; il ne faut donc pas proscrire la glycérine, mais il est nécessaire que le conditionnement en tienne compte.

J'avais parlé à M. Chevreul de taches à la teinture que certains industriels croient pouvoir attribuer à l'action des broches métalliques sur les fils, tout en se réservant d'étudier attentivement la question sur les échantillons, M. Chevreul m'a fait observer que le contact du cuivre est très-dangereux pour la laine qui contient du soufre à l'état de matières azote-sulfurées encore mal définies ; il se forme du sulfate de cuivre qui, sous l'influence de la vapeur d'eau à haute température, se transforme en sulfure et donne des taches. Cette action de la vapeur d'eau sur le sulfate de cuivre a été observée depuis longtemps par M. Chevreul lui-même sur des tissus azurés au vitriol bleu et qui se tachaient par l'exposition à la vapeur.

Je vous ai dit, Messieurs, que chacune de nos questions doit être accompagnée d'échantillons à l'appui, avant d'être posée de nouveau à M. Chevreul ; cette recommandation s'étend aussi bien aux instruments de travail qu'aux produits eux-mêmes ; c'est ainsi que je vous ai déjà indiqué d'envoyer des échantillons de nos eaux. C'est dans le même ordre d'idées que M. Chevreul s'est montré très-désireux d'avoir un spécimen du « *savon anglais* » dont nos tisseurs se plaignent tant. Il serait intéressant de lui envoyer également, s'il est possible, un échantillon de celui dont on se servait dans le principe et dont l'emploi ne donnait lieu à aucun reproche.

Sur les procédés de soufrage, M. Chevreul condamne absolument la méthode des chambres, méthode qui donne toujours des résultats peu réguliers et qui laisse toujours dans la laine de l'acide sulfurique formé par l'oxydation de l'acide sulfureux en excès sous l'influence de l'air. M. Chevreul préfère l'emploi de l'acide sulfureux en dissolution, à la condition *expresse* que le blanchissenr le prépare lui-même au fur et mesure de ses besoins. M. Chevreul n'a pas eu occasion de s'occuper de l'emploi, assez nouvellement proposé, des sulfites ou des bi-sulfites alcalins ; il n'y voit pas à première vue d'inconvénients et les jugerait assez bons ; il préférerait cependant les sulfites neutres avec le secours d'un acide pour faire dégager l'acide sulfureux ; les bi-sulfites doivent être moins économiques, mais il n'y a que l'expérience pratique qui puisse en décider.

A propos des teintures en cochenille, et après m'avoir dit que nous ne devons attribuer qu' à l'inexpérience de nos teinturiers la difficulté que Roubaix éprouve à lutter avec l'Alsace, M. Chevreul m'a signalé accessoirement une particularité qu'il assure être peu connue des teinturiers eux-mêmes ; c'est que la cochenille, sous l'influence des réactifs ordinaires, ne peut pas dépasser un certain ton de jaune, et que pour obtenir certaines nuances très éclatantes, il est nécessaire de donner un pied de jaune pur sous la cochenille.

Vous m'aviez également chargé de demander à M. Chevreul s'il n'existe pas un meyen rapide et pratique de vérifier la solidité des noirs : à ce sujet, M. Chevreul a commencé par généraliser la question et a posé en principe qu'il est absurde de n'attribuer la valeur de bon teint qu'à des produits qui résistent à tel ou tel réactif de *labbratoire* ; qu'il est matériellement impossible qu'une teinture, quelconque puisse supporter impunément l'action de tous les agents chimiques connus, et qu'une couleur peut-être affirmée à son maximum de solidité sur une étoffe quand elle est capable de subir sans altération les épreuves auxquelles elle est soumise par l'usage dans les conditions habituelles de son emploi.

En somme, suivant M. Chevreul, le seul moyen d'éprouver la solidité d'une teinture quelle qu'elle soit, serait de soumettre l'étoffe à *l'usage* c'est-à-dire aux lessives alcalines, aux savonnages, à l'action prolongée du frottement, de l'air, de l'humidité et de la lumière solaire.

Sur mon observation que ces essais nécessiteraient une durée qui en rend l'application impossible, quand il s'agit pour un fabricant de recevoir une livraison de son teinturier, M. Chevreul m'a répondu qu'il a fait des essais sur toutes les nuances, et principalement sur tous les noirs connus ; qu'il a donné à ces expériences une durée suffisante (2 ans) pour pouvoir en affirmer les résultats et que par conséquent, il suffit de connaitre les produits employés par le teinturier et d'en référer aux tableaux dressés êt publiés par lui, pour savoir si la couleur est bon ou mauvais teint.

J'ai fait remarquer à M. Chevreul que cette méthode peut servir à guider le teinturier, mais que si celui-ci n'est pas de bonne foi, il hésitera aussi peu à accuser l'emploi de tel ou tel produit tinctorial, qu'à affirmer sans autre explication la solidité de son produit.

M. Chevreul m'a dit qu'alors il n'y a, au moins pour les noirs, qu'un seul moyen qui est de vérifier par une réaction simple, si l'on a donné ou non, un pied de bleu de cuve sous le noir ; que les noirs sans pied de cuve peuvent être bons, bien qu'ils soient généralement douteux, tandis que les noirs sur pied sont *toujours* très-solides.

Ce n'était pas du reste la seule circonstance dans laquelle M. Chevreul me renvoyât aux traités ou aux mémoires qu'il a publiés sur la matière. Malheureusément ces publications n'ont pour la plupart été communiquées au public que par les comptes-rendus des bulletins de l'Académie des Sciences, et il en faudrait compulser la collection depuis 1828.

M. Chevreul a bien voulu me promettre de réunir ces travaux et de les remettre à M. Payen pour qu'il me les fasse parvenir afin d'en prendre communication et copie au besoin ; mais il n'a pas eu le temps de remplir cette promesse avant mon départ que j'ai retardé cependant le plus possible, espérant emporter ces précieux documents. Toutefois, M. Payen m'a bien promis de rappeler à M. Chevreul son offre bienveillante et je pense recevoir avant peu ces notes importantes que je me hâterai de communiquer à la Chambre.

La question relative à la solidité des noirs était, Messieurs, la dernière de votre programme, c'est la dernière aussi que j'aie posée à l'illustre savant qui voulait bien me permettre de l'interroger.

Je l'ai quitté, recevant de lui l'assurance du profond intérêt qu'il porte à notre industrie et aux efforts que fait votre Chambre Syndicale pour maintenir la fabrique de Roubaix au rang qu'elle doit occuper.

M. Chevreul m'a engagé à me mettre en correspondance avec lui, à le tenir au courant de nos tentatives, de nos succès comme de nos échecs, me promettant son concours le plus entier pour nous aider dans l'œuvre de progrès que nous avons entreprise.

Le secrétaire-adjoint de
la Chambre Syndicale

A. THOMAS.

FAITS DIVERS

—Un monomane, atteint de spiritisme aigu, vient de mourir dans un hopital de Lyon.

La mention de son décès sur les registres de l'établissement a été faite en ces termes :

« X...., entré à l'hospice le.... mort le.... par suite d'excès de tables ! »

— Lundi dernier, à Grenoble, raconte l'*Impartial dauphinois*, un saltimbanque faisait éxécuter à un ours les exercices que l'on connait dans la partie si ressérée de la rue des Vieux-Jésuites, qui avoisine la place Sainte-Claire.

A ce moment, une jeune femme traversait la rue ; elle avait la tête couverte d'un capulet de couleur violette. L'ours s'est élancé sur elle, l'a frappée à la tête, l'a renversée à terre, et ce n'est qu'à grand'peine qu'on a pu la délivrer. Elle a été recueillie plus morte que vive et gravement contusionnée, dans le magasin de lingerie de Mme Pujat, qui, après lui avoir donné les premiers soins, a fait prévenir sa famille.

Cette jeune femme, mariée à un brigadier d'équipe du chemin de fer, a été ensuite transportée en voiture à son domicile.

COMMERCE.

Dépêches télégraphiques.

Liverpool, jeudi 2 décembre.

Ventes probables 15,000 balles ; Orléans, 12 1/4; Pernam. 12; New-York, 25 1/4.

Havre, jeudi 2 décembre.

Ventes 3500 balles. Louisiane, 136 ; janvier mars 131 50; Oomra, expédition février, 110.

(Dépêches communiquées par le Cercle de l'Industrie).

Liverpool, jeudi, 2 décembre.

Vente 12 à 15,000 ballés ; prix extrêmes d'hier.

Havre, jeudi 2 décembre.

Marché très tenu ; peu de coton offert : très ordinaire, 136.

(Dépêches de MM. Kablé et Cie, communiquées par M. Bulteau-Desbonnets).

Havre, 30 novembre — Laines. Voici le résultat de la première séance de la vente publique de laines tenue le 30 novembre :

	Offertes.	Vendues.	Retirées.
Buenos-Ayres...B	1,050	825	225
Monte-Video.... »	625	474	151
Rio-Grande..... »	125	»	125
Chilli..... »	14	14	»
Cap..... »	4	4	»
Totaux..B.	1,818	1,317	501

Prix un peu plus fermes qu'à la dernière vente, mais plus faciles que les cours pratiqués de gré à gré depuis. La demande porte principalment sur les laines de moyenne finesse.

Hâvre, 1 décembre — *Cotons.* Nous avons une forte demande depuis hier soir, et les prix sont en hausse assex marquée surtout pour le coton à livrer. Il faut voir le très ordinaire à 135 fr., le low-middling au même prix eton a même payé 135 fr., ce soir pour Louisiane strict good ordinary et 136 fr. pour fully low-middling ; a côté de cela on obtenait du fully strict-middling à 138 fr.

A terme, on paierait 131 fr. sur décembre et l'on a traité les trois premiers mois a 130 fr. Il y a peu de vendeurs ainsi. Les autres cotons disponibles sont généralement en hausse de 1 fr. à 1 fr. 50. En coutre Brésil, on a traité 1,400 b. Pernambuco, par navires chargeant, à 135 fr..

Les ventes notées à quatre heures vont à 6,920 b.

BOURSE DE LILLE.

OBLIGATIONS DES VILLES.

Armentières.	505	..
Lille 1860. J. A. 1865. . . .	100	25
Lille 1863. J. J. Janv. 1864 .	97	75
Lille 1868, libérées.	505	..
Roub.-Tourcoing, R. à 50. . .	40	50

VALEURS LOCALES.

Caisse commerc. de Lille, Verley, Decroix.	545	..
Comptoir Devilder et Cᵉ. . .	525	..
Crédit industriel du Nord. . .	510	..
Caisse Pérot et Comp. . .	567	50
Compapnie le Nord incendie 200 fr. p.	1300	..
Gaz de Wazemmes à	1280	..
— — n	1125	..
Caisse commerc. de Roubaix.	543	25
Lille à Béthune, actions. . .	405	..
Lille à Béthune, oblig. . .	303	75
Aniche (le douzième)	...	..
Azincourt.	250	..
Auchy-au-Bois	...	..
Bruay	1840	..
Bully-Grenay, anc.	445	..
Carvin, ...	1100	..
Courrières, ...	10075	..
Campagnac, ...	625	..
Douvrin, anc.	...	..
Douvrin nouv. 1864	...	..
Escarpelle, ...	1300	..
Epinac, ...	...	..
Ferfay, ...	1400	..
Fiennes et Harding, ...	...	..
Lens, ...	9050	..
Liévin, ...	1550	..
Meurchin, ...	976	25
Vicoigne-Nœux, ...	5410	..
Vendin, ...	...	..
Thiv. et Fresnes (M.)	...	..

PRIX-COURANT
des cotons frabriqués sur la place de Mulhouse
du 1 décembre 1869.

CALICOT ÉCRU.

3/4 90 c. 60 p.	16 fils	trame de	0.35	3/4 à 0.36 1/2
» 90 » — »	18	id.	0.37	0.37 3/4
» 90 » — »	20	id.	0.39 1/4	0.40
» 90 » 68 »	20	id.	0.41	0.43 1/2
» 90 » 70 »	21	id.	0.44 1/2	0.45
aconas 85 cent.	22 sur 19 fils		0.37	0.37 1/2

COTON FILÉ.

Chaîne 27/29 en bob., qual. mêlée	3 60	à 3.65
Trame 36/38 en cannettes, id.	3.65	5.75
Chaîne 27/29 en bobines, 1re qualité Amérique pur	3.80	3.85
Trame 36/38 en cannettes, id.	3.90	3.95
Chaîne 30/32 id. id.	4.10	4.15
Trame 38/40 id. id.	4.05	4.10
Id. 0/42 id. id.	4.20	4.25

COURS DES HUILES A LILLE.

2 *Décembre* 1869.

	HUILES l'hectolit.	GRAINES l'hectolit.	TOURTEAUX l'hectolitre.
Colza. . . .	19 50 —	26 . 28 50	19 ... 19 50
» épur q.	97 50 —	... .	... ...
Œill. b. g.	... ...	32 .. 37 ...	13 59 15 ...
» rousse. .	... ...	... ...	... ...
Cameline...	18	22 24	15 ... ...
Chanvre.. .	... ...	15 .. 15 50	16 50 ... ...
Lin du p. .	... ...	20 .. 26 ...	26 ... 30 ...
Liu gr. et.	72 50	04 .. 27 ...	12 ... 27 ...

GUÉRISON DE LA PHTHISIE **PULMONAIRE**
ET DE LA **Bronchite Chronique**

Traitement nouveau. — Brochure de 136 pages, 8ᵉ édition, par le docteur JULES BOYER. — On reçoit cet ouvrage franco en adressant 1 fr. 50 en timbres poste, au Dʳ Jules BOYER, 95, Boulevard Magenta, ou à M. DELAHAYE, *libraire*, place de l'École de Médecine, à Paris.

16,677 9425

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FORESTIÈRE
DE CRÉDIT ET D'EXPLOITATION
(Société anonyme).

Statuts déposés en l'étude de Mᵉ DUBOYS, *Notaire à Paris.*

SIÈGE SOCIAL A PARIS :
1, place du Théâtre-Français, 1.

AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS.

SOUSCRIPTION A 20,000 ACTIONS
De 500 francs chacune,
Conformément à l'art. 6 de nos statuts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. le marquis de BÉTHISY, Ancien pair de France, Membre du Conseil Général de Seine-et-Marne.

M. DE BIGAULT d'AVOCOURT, Inspecteur des Eaux et Forêts, en retraite.

M. CHEVALLIER (Emmanuel), Ancien notaire, propriétaire.

M. E. HERLOFSEN, de la maison Herlofsen et Cᵉ de Rouen.

M. le comte de HOUDETOT, propriétaire.

M. le Vicomte de LANCASTRE-SALDANHA, ✻ secrétaire de la Légation de Portugal, à Paris.

M. le Vicomte LE BAILLY d'INGHUEM, propriétaire-forestier.

M. MALHERBE de MARAIMBOIS, propriétaire, au Hâvre.

M. le Comte ORDENER, propriétaire-forestier.

Il n'est stipulé AUCUN APPORT *en faveur des fondateurs.*

Les Actions donnent droit :
1° A **6** 0/0 d'intérêt annuel ;
2° A **80** 0/0 dans la répartition des bénéfices ;
3° Et à une part proportionnelle dans l'actif social ;
Intérêts payables par trimestre, les 15 Janvier, 15 Avril, 15 Juillet et 15 Octobre.

VERSEMENTS : **100** fr. en souscrivant. / **150** fr. à la répartition. — **250** fr. par Action.

Le reste, à mesure des besoins de la Société et suivant décision du Conseil d'administration.

EXPOSE:

La **Société générale forestière** a pour but le développement de la richesse forestière et du commerce des bois, tant en France qu'à l'Étranger.

Ses opérations comprendront trois services:

1° OPÉRATIONS FORESTIÈRES PROPREMENT DITES :

Achat, vente et affermage de domaines forestiers :

Aménagement et exploitation de forêts : Reboisement et défrichement.

2° OPÉRATIONS COMMERCIALES:

Achat, vente et exploitation de bois sur pied, de coupes et de tous produits forestiers: Fournitures aux grandes administrations.

3° OPÉRATIONS FINANCIÈRES:

Prêts et avances sur coupes, nantissements et généralement toutes opérations financières se rattachant à l'industrie forestière.

GARANTIES.

Les garanties offertes aux capitaux engagés dans la **Société générale forestière** sont certaines, indiscutables et de tout repos; toutes ses opérations ayant pour base le bien-fonds, le *sol forestier*, c'est-à-dire *un gage de premier ordre et de toute sécurité.*

Il sera fait, en outre, suivant les statuts, un réemploi du vingtième du capital social en achat de terrains boisés, inaliénables jusqu'à la fin de la Société.

BÉNÉFICES.

Il résulte des calculs d'hommes compétents qu'avec un capital de **Dix millions de francs,** la **Société générale forestière** réalisera les bénéfices aunuels suivants :

1° Opérations forestières.	Fr. 1.710.000 »
2° Opérations commerciales.	3.117.500 »
3° Opérations financières...	920.000 »
Total..	Fr. 5.747.500 »

qui, après prélèvement des frais, laisseront au capital **un dividente d'environ 30 0/0.**

Déjà ces bénéfices sont promis à la Société par des traités qui seront ratifiés dès la constitution sociale; et dont il sera donné connaissances à l'Assemblée générale de constitution.

Pour le Conseil d'administration,
Le président: Marquis de BÉTHISY ✻.

La souscription sera ouverte le **30 novembre.** — Elle sera close : à paris, le **8 décembre** au soir, et dans les départements, le **10 décembre.**

ON SOUSCRIT :

A PARIS : Au *Siége social*, 1, place du Théâtre-Français ;

Dans les DÉPARTEMENTS : Chez tous les *Banquiers*, correspondants de la Société générale Forestière.

On peut également souscrire, par lettres chargées, à l'adresse du Directeur de la *Société Générale Forestière.*